

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 9  
Votants 10

L'an deux mille vingt-et-deux, et le 23 mai à 19 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 17/05/2022,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE et M. Sébastien FRUGIER.

Absents représentés : Mme Séverine HEFTI-BOYER (procuration à M. Stéphane AUGU) et M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU).

Absent excusé : M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER et M. Philippe RÉDRÉAU.

Un scrutin a eu lieu, M. Sébastien FRUGIER a été élu secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2022, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour :

**2022.5.1/ ÉTUDE DES DEVIS DE TRAVAUX POUR L'ÉCOLE ET D'ACQUISITION DE MATÉRIEL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre dernier concernant le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rural pour l'année 2022. Des travaux d'aménagement pour l'école, ainsi que des devis d'acquisition de matériel pour le service technique ont été présentés pour un montant total de 37 682,88 euros hors taxes. La subvention a été accordée pour un montant de 15 160 euros. Monsieur le Maire propose donc de retenir les devis correspondants ainsi que pour l'acquisition de bancs et corbeilles prévus au budget primitif :

- Isolation des sol et plafond de la classe de CP (prévu 7 481,28 € H.T.) :
  - o MVAménagement pour sol et plafond : 7 439,93 € H.T.
  - o BEUN Habitat pour sol et plafond : 10 215,07 € H.T.
  - o MVAménagement pour le plafond : 3 017,30 € H.T.
  - o MAGALHAES pour le sol : 2 300,00 € H.T.
- Acquisition et pose de deux stores pour les classes de CP et CE2 (prévu 7 435,37 € H.T.)
  - o KOMILFO : 8 082,41 € H.T.
- Acquisition de 100 plaques LED pour l'éclairage de l'école (prévu 5 911,60 € H.T.)
  - o CDLELEC : 6 356,92 € H.T.
  - o SONEPAR : 6 008,26 € H.T.
  - o ROY : 5 565,59 € H.T.
- Matériel de cuisine pour la cantine (prévu 8 917,80 € H.T.)
  - o COMPTOIR DE BRETAGNE : 9 091,00 € H.T.
  - o QUIETALIS : 9 397,05 € H.T.
- Acquisition d'échelles pour l'église (prévu 1 655,50 € H.T.)
  - o ÉCHELLE EUROPÉENNE : 1 655,50 € H.T.

- Acquisition de feux tricolores mobiles (prévu 2 369,00 € H.T.)
  - o LOXAM : 2 763,55 € H.T.
  - o SIGNALS : 3 797,10 € H.T.

Il est précisé que le matériel chez LOXAM ne semble pas contenir les batteries contrairement à celui de chez SIGNALS.

- Acquisition d'une tarière (prévu 1 085,91 € H.T.)
  - o BOISSEAU : 1 117,89 € H.T.
  - o CLOUÉ : 1 088,33 € H.T.
- Acquisition d'une débrousaieuse (prévu 1 168,09 € H.T.)
  - o CLOUÉ : 1 168,09 € H.T.
  - o BOISSEAU : 1 153,52 € H.T.
- Acquisition d'un motoculteur (prévu 1 658,33 € H.T.)
  - o BOISSEAU : 2 158,33 € H.T.
  - o CLOUÉ : 1 658,33 € H.T.

Il est précisé que le matériel chez CLOUÉ est une motobineuse et que cela risque de ne pas convenir pour l'utilisation envisagée par le service technique.

- Acquisition de bancs et corbeilles (prévu 2 730,00 € T.T.C.)
  - o ADEQUAT : 3 235,20 € T.T.C.
  - o CHALLENGER : 3 290,40 € T.T.C.
  - o VEDIF : 3 120,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis suivants :

- MVAmenagement d'un montant de 3 017,30 € H.T. et MAGALHAES d'un montant de 2 300,00 € H.T. pour l'isolation des sol et plafond de la classe de CP,
- KOMILFO d'un montant de 8 082,41 € H.T. pour l'acquisition et la pose de deux stores pour les classes de CP et CE2,
- ROY d'un montant de 5 565,59 € H.T. pour l'acquisition de 100 plaques LED pour l'éclairage de l'école,
- COMPTOIR DE BRETAGNE d'un montant de 9 091,00 € H.T. pour le matériel de cuisine pour la cantine,
- ÉCHELLE EUROPÉENNE d'un montant de 1 655,50 € H.T. pour l'acquisition d'échelles pour l'église,
- CLOUÉ d'un montant de 1 088,33 € H.T. pour l'acquisition d'une tarière,
- BOISSEAU d'un montant de 1 153,52 € H.T. pour l'acquisition d'une débrousaieuse,
- BOISSEAU d'un montant de 2 158,33 € H.T. pour l'acquisition d'un motoculteur,
- VEDIF d'un montant de 3 120,00 € T.T.C. pour l'acquisition de bancs et corbeilles.

Pour l'acquisition de feux tricolores mobiles, le Conseil municipal décide de prévoir une enveloppe maximale de 3 797,10 € H.T. en s'assurant que le matériel possède bien les batteries nécessaires.

## **2022.5.2/ ÉTUDE DES DEVIS DE NETTOYAGE DE VITRES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal PLANCHANT pour présenter les devis de nettoyages des vitres des bâtiments communaux :

- CARRÉ NET pour un montant de 1 044,75 € H.T.
- NETTO DECOR pour un montant de 1 680 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise CARRÉ NET pour un montant de 1 044,75 € H.T. pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

### **2022.5.3/ ÉTUDE DES DEVIS DE FEU D'ARTIFICE**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux devis pour le feu d'artifice prévu le 14 juillet prochain pour un montant de 3 000 euros T.T.C. des entreprises SEDI et PYRO-FÊTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise PYRO-FÊTES pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2022 et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette organisation.

### **2022.5.4/ ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'intervention du Truck Soliha pour le mardi 4 octobre prochain à l'occasion de la semaine bleue.

Il s'agit d'un camping-car aménagé permettant de sensibiliser les visiteurs à l'adaptation des logements en cas de perte de mobilité.

Comme en 2021, des animations seront organisées avec les communes de Pont de Ruan et Thilouze et les coûts seront répartis à part égales entre les trois communes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Fabrice GOBERT-BERINGUER, Conseiller municipal, reçu ce jour. La loi impose que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu soit appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant. Cette place revient donc à Mme Marion BLIOT, si elle l'accepte.

Monsieur Olivier BOUISSOU présente le nouveau règlement du fonds de concours de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Monsieur le Maire indique le pont dit « Eiffel » sur la route départementale 356 est à présent interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Si des travaux doivent être entrepris, il serait utile d'y inclure un accès pour les piétons.

Le tableau de tenu du bureau de vote des 12 et 19 juin prochain à l'occasion des élections législatives sera renvoyé aux élus pour inscription.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h00 et fixe le prochain Conseil municipal au lundi 13 juin 2022.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	

Mme HEFTI-BOYER Séverine	Absente représentée
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent excusé
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente excusée
M. VERNIER Jules	Absent excusé
M. DE MAISTRE Jean	Absent représenté
M. RÉDRÉAU Philippe	Absent excusé